

BURKINA FASO

Rapport national présenté à la 45^e session de la
Conférence internationale de l'éducation,
Genève, 30 septembre - 5 octobre 1996

**MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
FASO
SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Nous vaincrons !**

BURKINA

La Patrie ou la Mort,

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES ETUDES ET
DE LA PLANIFICATION**

**RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
1994 - 1996**

(Enseignements secondaire et supérieur)

Septembre 1996

Table des matières

- [1. Contexte économique, social et politique et répercussions sur le système éducatif](#)
- [2. Politiques et réformes éducatives](#)
- [3. Structure et organisation du système éducatif](#)
- [5. Financement de l'Education](#)
- [6. Processus éducatif](#)
- [7. Éducation spéciale](#)
- [8. Enseignement privé](#)
- [10. Moyens d'instruction. équipement et infrastructure](#)
- [11. Education non formelle](#)
- [12. Situation du personnel enseignant](#)
- [13. Formation initiale et continue du personnel éducatif](#)
- [14. Recherche relative à l'éducation](#)
- [17. Références documentaires](#)

1. Contexte économique, social et politique et répercussions sur le système éducatif

Avec un produit intérieur brut (PIB) par tête d'habitant n'excédant pas 300 \$ US en 1993, le Burkina Faso se classe parmi les 22 pays les moins avancés (PMA) du monde. Malgré un environnement économique international très peu favorable, l'économie burkinabé a enregistré une performance satisfaisante au cours des dernières années. Entre 1985 et 1992, le PIB a progressé à un rythme moyen annuel de 3,18% soit légèrement au-dessus du taux de la croissance démographique qui est de 2,64%. Cette performance s'explique par la croissance soutenue du secteur secondaire et par celle modeste du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) qui contribue pour plus de 30% à la formation du PIB et occupe près de 85% de la population active totale.

Entre 1986 et 1993, le budget de l'Etat a accusé un déficit permanent. Cette situation s'explique par l'évolution rapide des dépenses courantes (8,12 %) contre une évolution plus lente des recettes (5.5%).

Une analyse détaillée des dépenses publiques révèle que l'Etat consacre 43,79% de ses efforts aux secteurs de production contre 28,50% aux secteurs de souveraineté et 27,50% aux secteurs sociaux (éducation, santé, culture et loisirs). L'éducation absorbe globalement plus de la moitié des ressources affectées aux secteurs sociaux. La part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat est en hausse. Elle a été en moyenne de 21 % au cours de la période 1986-1993 contre 17% au cours de la période antérieure.

Cependant si l'on considère l'ensemble des financements (internes et externes), la proportion des dépenses publiques destinée à l'éducation est passée de 11 % en 1986 à 17% en 1991.

Ces données indiquent que le Burkina Faso consacre à l'éducation une part importante de son budget et de ses richesses nationales. Malgré ces efforts, il reste l'un des pays où le niveau de l'éducation est le plus faible. En effet, en dehors de l'accroissement des effectifs d'élèves et d'étudiants entraînant la construction d'infrastructures plus ou moins correspondantes, le système éducatif n'a pas connu de changement fondamental. Aucune des tentatives de réformes n'a abouti à des transformations significatives. Elles ont été toutes abandonnées à l'une ou l'autre étape de leur élaboration ou de leur mise en oeuvre. C'est la situation qui prévalait à la veille de la Conférence de Jomtien. Le Gouvernement burkinabé a donc opté d'accorder la priorité à l'éducation de base.

Toutefois, les traits de base du système n'ont pas véritablement été modifiés. Aussi le Gouvernement convoqua-t-il les premiers Etats Généraux de l'Education en septembre 1994. Ces travaux ont permis de dégager les finalités et de tracer les principes de base qui ont été formulés sous forme de loi présentée par le gouvernement et voté par le Parlement en mai 1996.

2. Politiques et réformes éducatives

2.1. Principes et objectifs généraux de l'éducation

2.1.1. Principes. Il s'agit:

- de permettre au jeune burkinabé d'assimiler les valeurs spirituelles, civiques, morales, culturelles, intellectuelles et physiques de la société ainsi que les valeurs universelles.
- d'assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu,
- de développer en lui l'esprit de solidarité, de justice, de tolérance et de paix,
- de créer et de stimuler l'esprit d'initiative et d'entreprise,
- d'assurer sa formation afin qu'il soit utile à sa société et capable de l'aimer, de la défendre et de la développer,
- d'enseigner au citoyen le sens de la démocratie et de l'unité nationale.

2.1.2. Objectifs: le système éducatif vise les objectifs généraux suivants:

- favoriser une scolarisation de l'enfant,
- permettre aux apprenants de chaque niveau d'enseignement d'acquérir des connaissances générales et techniques, des habiletés fondamentales nécessaires à leur vie en leur donnant la possibilité d'exercer un métier ou d'entreprendre des études à un niveau supérieur, cultiver en eux les valeurs sociales, physiques, morales et civiques, nationales et universelles,
- doter le pays de cadres ayant un niveau élevé d'expertise et de recherche scientifique et technologique.

2.2. Textes de lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

Comme indiqué au point 1., la loi d'orientation est votée en mai 1996 par l'assemblée des Députés du Peuple (ADP) et décrétée au mois de juin de la même année par le Président du Faso. Cette loi porte sur les éléments principaux suivants:

Titre I: Les dispositions générales

Titre II: Des finalités, buts et objectifs

Titre III: Des structures de l'éducation

Chapitre 1er: L'éducation formelle

Chapitre 2: L'éducation non formelle

Chapitre 3: L'éducation informelle

Chapitre 4: L'éducation et les formations spécifiques

Chapitre 5: Les classifications des établissements

Titre IV: De l'organisation de l'enseignement et de la formation

Chapitre 1er: De l'organisation de la scolarité

Chapitre 2: Le calendrier scolaire

Chapitre 3: Le système de contrôles des connaissances

Chapitre 4 Les activités périscolaires et parascolaires

Titre V: Des droits et devoirs dans le système éducatif

Titre VI: Du financement et de la gestion de l'enseignement et de la formation

Titre VII: Des personnes de l'éducation

- Chapitre 1er: Le personnel enseignant
- Chapitre 2: Le personnel d'encadrement et pédagogique
- Chapitre 3: Le personnel administratif et de de gestion
- Chapitre 4: Le personnel de soutien
- Chapitre 5: Le recrutement et la formation des personnels

Titre VIII: Des structures consultatives en matière éducative et de formation

Titre IX: De l'évaluation du système éducatif

2.3. *Plans/programmes nationaux, déclarations politiques en matière d'éducation etc.*

Des travaux des Etats Généraux de l'Education, il ressort pour le Gouvernement, de faire de chaque cycle ou ordre d'enseignement, un tout autonome. Ce qui permettra une meilleure canalisation des flux d'élèves qui passent du primaire au secondaire. Une analyse de ces flux montrent qu'ils seront si importants qu'il faille développer de façon significative le secondaire et même le supérieur afin que les objectifs de l'éducation au Burkina Faso soient atteints Aussi le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la, Recherche Scientifique a-t-il élaborer un plan décennal intitulé "Plan de Développement de l'Enseignement Post-Primaire" qui couvrira la période 1996-2005. Ce plan s'articule sur trois programmes qui sont:

Programme 1: Programme d'accroissement des capacités d'accueil

Programme 2: Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement

Programme 3: Programme de renforcement des capacités d'administration et de gestion

2.4. *Objectifs et principales caractéristiques des réformes en cours ou en préparation (réformes générales, institutionnelles, pédagogiques, méthodologiques, etc.).*

Concernant les enseignements secondaire et supérieur, la principale réforme appliquée est celle du baccalauréat dont l'objectif est de mieux orienter les élèves vers l'enseignement supérieur pour un meilleur rendement.

3. Structure et organisation du système éducatif

3.1. *Organigramme du système éducatif montrant les différents niveaux et types d'éducation*

3.2. *Age des étudiants et durée d'études aux différents niveaux d'enseignement*

Niveaux d'enseignement Préscolaire Primaire Secondaire Supérieur

Age des étudiants (*)	3	6	12	18
Durée d'études	3	6	7	1 à 3 cycles

(*) Age d'entrée dans le niveau concerné

3.3. Scolarité obligatoire (limites d'âge et durée)

La scolarité obligatoire couvre la tranche d'âges de 6 à 16 ans. Il s'agit pratiquement du Cours Préparatoire 1ère Année (primaire) à la classe de 3ème du secondaire soit une scolarité de 10 ans.

3.4. Durée officielle de l'année académique aux différents niveaux et répartition par trimestres/semestres, etc.

L'année académique dure trente six (36) semaines réparties en 3 trimestres de 12 semaines chacun.

5. Financement de l'Education

5.1. Dépenses publiques de l'éducation

5.2. Répartition des dépenses publiques par niveau d'enseignement

Pour le MESSRS, le budget voté en 1994 était de 12.587.581.000 F CFA

5.3. Part des dépenses de fonctionnement et d'équipement dans les dépenses publiques de l'enseignement

Toujours pour la même année 1994 les budgets votés étaient les suivants:

- Fonctionnement: 11.387.891.000 F CFA
- Investissement: 1.199.690.000 F CFA

5.4. Répartition des dépenses publiques d'éducation selon les sources de financement:

5.4.1. niveau central: a) ministère(s); b) autres ministères;

5.4.2. niveau provincial/régional

5.4.3. niveau municipal et local

Les données relatives à ces dépenses ne sont pas disponibles.

5.5. Dépenses de l'enseignement privé par niveau d'enseignement

Ces dépenses ne sont pas disponibles et doivent l'objet d'une enquête

5.6. Proportion, pour les établissements publics d'enseignement supérieur, du financement provenant d'organismes publics, d'inscriptions ou d'autres sources

5. 7. *Proportion, pour les établissements privés d'enseignement supérieur, du financement provenant de donations privées, d'inscriptions et de fonds publics*

Les données sur les financements au niveau des privés sont difficiles à collecter, par conséquent elles ne sont pas disponibles.

6. Processus éducatif

6.1. *Composantes des programmes aux niveaux préprimaire, primaire et secondaire (disciplines ou matières); préciser: a) matières obligatoires ou optionnelles; b) matières décidées aux niveaux national, régional/provincial, local ou par école;*

6.1.1. *Matières obligatoires ou optionnelles: en fait toutes les matières sont obligatoires pour une classe donnée. Cependant à certains examens (baccalauréat notamment), il existe des matières optionnelles qui ne sont pas nécessairement enseignées en classe (langues nationales par exemple).*

6.1.2. *Matières décidées aux niveaux national, régional/provincial, local ou par école: toutes les matières décidées sur le plan national sont appliquées sur toute l'étendue du territoire. il n'existe pas de matières qui soient enseignées dans un établissement donné et qui ne le soient dans un autre de même nature et du même type.*

6.2. *Nombre d'heures d'instruction par discipline/matière aux niveaux préprimaire, primaire et secondaire;*

Le tableau suivant récapitule les horaires moyens dans l'enseignement secondaire général

Disciplines	Fran- çais	Anglais	Hist- Géo	Alle- mand	Maths	Physique- Chimie	Sciences Naturelles	Philo
Horaires moyens hebdomadaires 3	5	4	4	3	4	4	4	

6.3. *Langue(s) d'instruction aux différents niveaux*

Pour l'éducation formelle, c'est le Français qui est utilisé. pour les éducations non formelle et informelle, ce sont les langues nationales qui sont les langues d'instruction. Dans l'éducation non formelle on utilise aussi le Français.

6.4. *Système d'évaluation (examens, tests, etc.) aux différents niveaux*

Au sein d'un niveau donné, l'évaluation se fait à travers les devoirs, les compositions qui permettent de juger du passage, du redoublement ou de l'exclusion de l'élève à partir de barèmes établis et considérés comme normes officielles.

D'un niveau à un autre:

- le passage du primaire à la classe de 6ème exige l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) et l'admission au concours d'entrée en 6ème
- la transition de la classe de 3ème à la classe de seconde requiert l'obtention du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et la réussite au concours d'entrée en seconde
- l'inscription en première année d'université commande l'admission au baccalauréat et/ou au test d'entrée à l'université.

6.5. Certificats sanctionnant les études primaires et secondaires

A la fin de chaque niveau ou cycle d'enseignement, un diplôme est délivré:

- niveau primaire: le CEP
- niveau secondaire: le CAP, le BEPC, le BEP et le baccalauréat

6. 6. et 6. 7. Taux d'abandon aux niveaux primaire et secondaire - Données relatives au redoublement scolaire

classes	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Terminale
Taux (%)							
abandon	15,0	13,1	12,1	32,0	15,5	18,7	
redoublement	18,8	22,4	25,4	38,4	24,7	23,7	34,2

6.8. Taux de passage des élèves

6.8.1. De l'enseignement primaire au secondaire (premier cycle): en 1993, ce taux était de 27,95 %

6.8.2. Du secondaire (premier cycle) au secondaire général (deuxième cycle) ou technique: pour la même période, ce taux était de 22,6%

6.8.3. Du secondaire (général, technique) au postsecondaire et universitaire:

Toujours en 1993, le taux était de 35,7%. C'est un taux brut car il prend en compte les fonctionnaires et ceux qui n'étaient pas en classe de terminale l'année précédente et qui ont eu le bac et le test d'entrée à l'université.

6.9. Nombre moyen d'élèves par classe aux niveaux préprimaire, primaire et secondaire

Concernant le niveau secondaire, on distingue l'effectif moyen dans l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique

	1er cycle	2nd cycle	tous les deux cycles
Enseignement général	64	47	61
Enseignement technique	33	52	42

7. Éducation spéciale

7.1. Types d'établissements et de programmes et effectifs selon les groupes cibles

Dans le secondaire, cette forme d'éducation n'existe pas. Elle n'est pas non plus dispensée dans des établissements spécifiques avec des programmes spécialement conçus à cet effet. Cependant, quelques rares élèves issus de l'éducation spéciale au niveau de l'enseignement du primaire sont admis au secondaire formel.

8. Enseignement privé

8.1. Organes responsables, bases légales, modalités du fonctionnement, etc.

L'enseignement privé est reconnu au Burkina Faso et fonctionne sur la base de réglementation fixée par décret. Ainsi le fonctionnement des établissements privés sont à la charge de Personnes Physiques ou morales de droit privé.

8.2. Types d'établissements et de programmes aux différents niveaux et effectifs

Il existe au Burkina Faso, les types d'établissements privés suivants:

- les établissements privés conventionnés: il s'agit des établissements dans lesquels l'Etat envoie des élèves dont il supporte une partie des charges au terme de la signature d'une convention liant les deux parties. On peut retrouver en leur sein des établissements privés confessionnels et non confessionnels
- les établissements privés non conventionnés qui peuvent regrouper aussi les établissements privés confessionnels et non confessionnels.

Tous ces établissements sont tenus de respecter les programmes officiels.

manque page 10

9.2 Nombre d'étudiants effectuant leurs études à l'étranger (par semaine et niveau de formation)

manque table page 11

9.3. Gestion du système d'enseignement supérieur, autonomie des établissements, notamment dans la gestion des ressources financières

L'université de Ouagadougou est un établissement public à caractère administratif qui jouit d'une grande autonomie. dans ce statut juridique, la nature spécifique et la diversité de ses missions s'expriment difficilement aussi bien sur le plan pédagogiques que les facilités de gestion administrative et financières

Chaque établissement a son budget propre, voté en conseil d'Administration qui est l'organe de gestion financière de l'université. Il existe des conseils de Facultés, d'instituts, d'Ecoles et même de Département.

9.4. Méthodes d'évaluation du rendement des établissements

Selon qu'il s'agit de Facultés, d'Instituts ou d'Ecoles et même à l'intérieur de chaque type d'établissement, il existe un certain nombre de critères (par exemple les matières techniques ou fondamentales, niveau requis de la moyenne pour le passage d'un niveau d'études donné à celui supérieur etc.), qui permettent d'évaluer le rendement de chaque établissement. Il y a également à la fin de chaque cycle d'enseignement et de formation, la délivrance, selon les spécialités, d'un diplôme universitaire.

9.5. Adéquation entre le nombre de diplômés dans les différents domaines de formation et les besoins du marché de l'emploi.

Les données du tableau ci-dessous relatives à la répartition de la demande et de l'offre d'emploi par profil, permettent de se faire une idée de la situation.

Profil des demandeurs	Demande	Offre	Offre/Demande (%)
Médecins vétérinaires	9	-	0
Chimistes	-	2	-
Topographes	4	3	75
Génie civil	23	10	43,47
Informaticiens	-	4	-
Economistes	163	28	17,17
Historiens et Géographes	14	-	0

—
Source: Séminaire National sur l'enseignement supérieur au Burkina Faso Rapport final - Saria, 27-28-29 Avril 1988, Page 51.

En réalité cette situation n'a pas évolué, au contraire elle s'est dégradée de nos jours, c'est à dire qu'il y a beaucoup plus de diplômés du supérieur par rapport aux postes d'emploi disponibles.

9.6. Chômage des diplômés: raisons et catégories les plus touchées.

La raison principale du chômage des diplômés est d'ordre économique. En effet, le Burkina Faso est un pays économiquement pauvre. Il est situé dans un contexte économique et financier qui ne lui sont pas favorables, voire difficiles (Programme

d'Ajustement Structurel, Dévaluation de sa monnaie, le franc cfa, par rapport au franc français).

Tous ces obstacles contraignent le pays à définir des priorités dans ses activités. C'est ainsi que, comme l'Etat est le principal employeur de la main-d'oeuvre très qualifiée et comme des restrictions budgétaires doivent s'opérer à certains niveaux, le phénomène du chômage prend de l'ampleur et touche les étudiants ayant subi des formations de juristes, d'économistes et de littéraires.

9. 7. Données caractérisant le phénomène de la 'fuite des cerveaux

La situation du marché de l'emploi a contraint:

- certains étudiants de l'université de Ouagadougou, ayant terminé leurs études, à quitter le Burkina pour d'autres pays à la recherche d'un emploi.
- d'autres étudiants burkinabé ayant fini leurs études à l'étranger à ne plus retourner au pays pour les mêmes objectifs.

Alors dans ces deux de figures, il n'existe pas de données relatives à ce phénomène de "fuite des cerveaux". Il faudrait mener une étude ponctuelle pour en avoir des ordres de grandeurs, car c'est un phénomène qui doit être lié à celui du chômage et au suivi des étudiants qui sont en quête de leur premier emploi.

9.8. Dispositifs particuliers concernant la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur

Il existe une structure du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique dénommée la Commission Nationale des Equivalences des Titres et des Diplômes (CNETD), chargée de donner un avis motivé sur les différentes demandes d'équivalence des diplômes étrangers qui lui sont soumises.

Elle est régie par un décret. L'équivalence des titres et des diplômes est établie par arrêté conjoint des ministères chargés de l'Enseignement Supérieur et de la Fonction Publique.

10. Moyens d'instruction. équipement et infrastructure

10.1. Suffisance/insuffisance des manuels scolaires et d'autres moyens d'instruction, y compris les ordinateurs, les moyens audiovisuels et d'autres outils, par rapport aux besoins

Il est reconnu que les manuels scolaires et les autres moyens d'instruction font défaut quand on établit le rapport entre les moyens disponibles et les effectifs des élèves (ou des enseignants) dont le rythme de croissance est rapide. A titre d'exemple, il y a des établissements où il n'existe pas de bibliothèque ni de laboratoire)

10.2. Production et importation de manuels scolaires pour les différents niveaux d'enseignement

Jusqu'à une époque récente, tous les manuels scolaires de l'enseignement secondaire sont édités à l'étranger. Mais actuellement, certains d'entre eux se font sur place. Une mini-imprimerie est installée au cours de l'année 1996 et elle pourra résoudre considérablement le problème d'édition des manuels scolaires à tous les niveaux du système éducatif.

10.3. Suffisance/insuffisance des locaux, des transports, des cuisines scolaires, de l'hébergement en pension, etc.

Au Burkina Faso, il n'existe pas de système de transport exclusif pour les élèves. Cependant, ces derniers peuvent utiliser les transports urbains en commun, une réduction du tarif mensuel ou annuel leur ayant été accordée. Mais ces transports en commun sont très peu empruntés par les élèves.

Concernant les locaux à usage d'enseignement, il y a une très grande insuffisance surtout dans les zones urbaines où l'on peut rencontrer près de 70 à 80 élèves par classe.

Les locaux spécialisés manquent cruciallement. En effet des établissements à cycle complet (c'est à dire comportant toutes les classes de la 6^e à la terminale) fonctionnent sans laboratoire. Or la plupart de ces établissements dispensent des enseignements à caractère scientifique.

Il n'y a pas de cantines scolaires dans tous les établissements. Hormis quelques rares établissements privés, il n'existe plus d'internat au Burkina Faso, les coûts de fonctionnement et d'investissement s'étant révélés très élevés en rapport avec les capacités budgétaires de l'Etat.

11. Education non formelle

11.1. Types d'établissements et de programmes et effectifs concernant en particulier: a) les cours d'alphabétisation, b) les cours destinés aux "Enfants des rues" et à d'autres enfants défavorisés, c) les programmes communautaires.

Les cours d'alphabétisation et les programmes communautaires sont dispensés dans des structures qui relèvent du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation.

Les cours destinés aux "enfants des rues" et à d'autres enfants défavorisés sont donnés dans des centres dont la charge revient au Ministère de l'Action Sociale et de la Famille.

12. Situation du personnel enseignant

12.1. Effectifs des enseignants exerçant aux différents niveaux et types d'éducation selon le niveau de leurs diplômes (premier, second et troisième degré) et leur formation pédagogique.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le niveau minimal requis pour enseigner est le baccalauréat + trois ans de formation universitaire. Selon le niveau du diplôme ou

du titre de capacité professionnelle, l'on a les effectifs suivants pris séparément selon qu'il s'agit de l'enseignement général ou technique.

*** Enseignement secondaire général**

Diplômes, ni- Autre Non veau de formation pédagogique	Agréga- tion spéci fié	DEA, DESS, Doctorat	CAPES, CAPET	Maîtrise-	Licence	CAP/CEG CAET	DEUG DUES BTS
Nombre 159 237	126	2	782	586	632	785	123

*** Enseignement secondaire technique**

Diplômes, ni- Autre Non veau de formation pédagogique	Agréga tion spécifié	DEA, DESS, Doctorat	CAPES, CAPET	Maîtrise	Licence	CAP/CEG CAET	DEUG DUES BTS
Nombre 31 65	33	0	63	98	66	128	158

12.2. Charge de travail des enseignants aux différents niveaux d'enseignement (nombre moyen d'heures par semaine consacrées à l'enseignement en classe et aux autres activités pédagogiques); normes prévues par la législation nationale et réalité.

Dans l'enseignement secondaire, il y a deux catégories d'enseignants:

- les professeurs des collèges d'Enseignement Général (CEG) qui ont une charge horaire hebdomadaire de 22 heures,
- les professeurs des Lycées dont l'obligation horaire hebdomadaire est de 18 heures.

Les heures restantes de la semaine sont partagées entre les activités pédagogiques (préparation des cours par exemple) et les loisirs.

Ces volumes horaires sont les normes prévues par la législation scolaire nationale. Selon les localités, la taille des établissements et les disciplines enseignées, ces normes officielles ne sont pas toujours respectées. Aussi peut-on rencontrer certains enseignants qui sont surchargés alors que d'autres ne sont occupés effectivement qu'en dessous de leur obligation horaire hebdomadaire.

12.3 Conditions de travail et d'emploi du personnel éducatif, en particulier des femmes (salaires, modes de recrutement, ratio élèves/enseignant, possibilités de promotion et de formation continue, aide pédagogique en cours de service etc.);

Les conditions de travail et d'emploi du personnel éducatif ne diffèrent pas souvent de celles des autres agents de la Fonction Publique. Les modes de traitement salarial et de recrutement ne distinguent pas le sexe masculin du sexe féminin. Ils se fondent sur le principe suivant: à diplôme identique, salaire égal. Seulement l'éducation a la chance de recruter des enseignants dans le contexte du PAS, car faisant partie des secteurs sociaux. C'est ainsi que le recrutement d'enseignants peut améliorer les conditions de travail du personnel éducatif par une diminution des surcharges aussi bien des enseignants eux-mêmes que des salles de classes. En outre le personnel éducatif de sexe féminin a l'avantage d'être affecté auprès de leur époux tant que les infrastructures scolaires le permettent.

Sur le plan de la promotion et des formations continues, ce personnel peut en bénéficier. Malheureusement, pour l'année scolaire 1994-1995 par exemple, le personnel d'encadrement est réduit à 28 inspecteurs, toutes disciplines confondues, pour un effectif d'enseignants de 2.808 soit un taux d'encadrement de un (1) inspecteur pour 100 enseignants. Ce ratio ne prend pas en compte les enseignants bivalents c'est à dire ceux qui enseignent deux disciplines. Il faut noter qu'à ce jour, il n'existe pas de conseillers pédagogiques dans l'enseignement secondaire qui soient opérationnels sur le terrain. La première promotion commence la formation à partir du mois d'octobre prochain.

12.4. Règlements concernant la situation et le statut social et professionnel du personnel enseignant et mesures adoptées pour leur amélioration.

Il existe au niveau de la Fonction Publique, un corps intitulé "corps des enseignants" régi par des textes au même titre que les autres corps. Des propositions d'amélioration sont toujours faites quant à leur statut social et professionnel.

13. Formation initiale et continue du personnel éducatif

13.1. Effectifs dans les établissements de formation de différents types. Rôle des universités dans la formation des enseignants.

Pour l'instant, la seule structure de formation des enseignants du secondaire est l'Institut des Sciences de l'Education. A l'issue de leur formation, les nouveaux formés sont directement reversés dans l'enseignement. En 1994-1995, l'effectif de l'institut était de 696 élèves professeurs, toutes disciplines et tous niveaux confondus. L'université de Ouagadougou et le Centre Universitaire Polytechnique de Bobo-Dioulasso ont pour entre autres missions, la formation initiale des cadres, le recyclage et l'accroissement des cadres en activité. L'INSE sera détachée de l'U.O. pour s'implanter à Koudougou sous le nom d'Ecole Normale Supérieure de Koudougou (ENSK). Ce détachement lui permettra de jouer pleinement son rôle de former efficacement le personnel éducatif.

13.2. Qualifications requises pour enseigner aux différents niveaux d'enseignement;

D'abord la spécificité du métier d'enseignement exige de l'enseignant:

- des qualités intellectuelles, physiques, psychologiques, morales et sociales
- une culture et un développement des compétences professionnelles

- un esprit de changement et de développement.

Ensuite le personnel, en plus de sa formation académique, doit bénéficier d'une formation pédagogique appropriée, attestée le cas échéant par un titre de capacité. C'est ainsi que selon le titre de capacité obtenu, le personnel enseignant est classé en deux catégories: les professeurs de CEG (détenteurs soit de la maîtrise, soit de la licence, soit du CAET soit du CAP/CEG) et les professeurs des Lycées (titulaires soit du CAPES, soit du CAPET, soit un diplôme supérieur à la maîtrise).

Mais en réalité le déficit en enseignants dans l'enseignement secondaire oblige, dans certains cas, les autorités éducatives à utiliser les professeurs des Lycées dans les classes du premier cycle.

13.3. Composantes des programmes de formation initiale des enseignants relatives: a) à la maîtrise des matières, b) à la compétence pédagogique et méthodologique, c) à la capacité de développer des relations humaines. Éléments de programme qui répondent à de nouvelles attentes (éducation relative à la citoyenneté démocratique, éducation interculturelle et multiculturelle, éducation aux valeurs, éducation à l'environnement, éducation relative à la santé, à la population, aux nouvelles technologies, à l'art, aux médias, au développement durable etc.)

Même si dans les programmes actuels, ces éléments ne se retrouvent pas ou bien existent de façon implicite, il se passe des séminaires de formation des enseignants dans les disciplines concernées, relatifs à certains thèmes (éducation en matière de population, à l'environnement, etc.). En outre certains aspects font l'objet de débats actuellement quant à leur introduction dans les programmes officiels d'enseignement.

13. 4. Système de formation en cours de service et de perfectionnement des enseignants: types de centres et de programmes, formation obligatoire ou non, périodicité, pourcentage d'enseignants concernés;

En fait il s'agit de l'INSE (future ENSK) dont les programmes sont révisés pour former des enseignants en quantité suffisante et très qualifiés. L'objectif est qu'un enseignant du secondaire qui va en classe, a au préalable subi obligatoirement une formation pédagogique dans cette Ecole pendant deux à trois ans.

13.5. Formation des chefs d'établissements, des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et du personnel para-enseignant;

Jusqu'à présent les inspecteurs de l'enseignement secondaire sont formés à l'étranger. Le corps des conseillers pédagogiques vient d'être pourvu par le recrutement de la première promotion. Seulement elle subira la formation bientôt. La formation des chefs d'établissements se fait par le biais de séminaires généralement à chaque début d'année scolaire.

La création de l'ENSK rentre dans le cadre de la minimisation des coûts de formation (à l'étranger surtout), de la formation régulière et du recyclage du personnel de l'éducation de tous les niveaux du système éducatif burkinabé (notamment le primaire et le secondaire).

14. Recherche relative à l'éducation

14.1. Objectifs, domaines de recherche (pédagogie, psychologie, sociologie etc.)

Au niveau de l'enseignement secondaire, les recherches sont peu poussées sans doute à cause de l'absence ou de l'insuffisance de moyens financiers pour mener des études qui du reste ne manquent pas dans les directions techniques notamment à la Direction des Etudes et la Planification

17. Références documentaires

- Séminaire national sur l'enseignement supérieur au Burkina Faso, Rapport final Saria, 27-28-29 Avril 1988

- Actes des Etats Généraux de l' Education

Ouagadougou, 5-10 Septembre 1994

- Plan de développement de l'enseignement post-primaire au Burkina Faso 1996-2005, Août 1995

- Loi n°013/96/ADP portant loi d'orientation de l'éducation, Ouagadougou, le 24 Juin 1996

- Bulletin des Statistiques Scolaires et Universitaires 1994-1995, Direction des Etudes et de la Planification du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Août 1996